



Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 011-211101951-20250630-D232025-DE



2025/037

COMMUNE DE LAURABUC – DEPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°23/2025

Date convocation : 25.06.2025
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 9

Présents : 7
Votants : 7

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Présents : Mesdames : Marie-France LOISEL, 3^{ème} adjointe - Anne-Laurence FRULLINI, Aude SALVAT-LÔ, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH, 1^{er} adjoint - Olivier JURADO, 2^{ème} adjoint - Jean-Pierre PLANCADE, conseillers municipaux.

Procurations :

Secrétaire de séance Olivier JURADO.

Objet : Attribution de prestations de maîtrise d'œuvre pour le projet de travaux de sécurisation de l'église 2025.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la volonté de continuer les travaux de sécurisation de l'église.

M. Le maire rappelle que ces travaux ont un caractère d'urgence pour éviter que des morceaux de plâtre tombent du plafond et stopper les infiltrations d'eau en façade nord notamment
La proposition d'honoraires d'une mission dite complète de l'architecture du patrimoine.

M. AURIOL 39, avenue du général de Gaulle 1150 BRAM

Est estimé à 23 100.00 € HT soit 27 720.00 € TTC soit 11% HT du montant des travaux HT

M. le Maire propose à son conseil de délibérer sur le choix du maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de retenir cette proposition et prend acte de l'attribution de la maîtrise d'œuvre à l'architecte du patrimoine M. AURIOL cité ci-dessus
Pour un montant de **23 100.00 € HT soit 27 720.00 € TTC** soit 11% HT du montant des travaux HT
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer le marché de travaux compte tenu des notifications de subventions retenues
- **Autorise** Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.



Le Maire,
Cédric LEMOINE.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 011-211101951-20250630-D232025-DE

